





Troisième semaine. Acte III :  
Les brigands en action

## Troisième épisode

---



■ Raid sur Peyruis : une défense héroïque  
(prairial an 8)





**L**e courage manifesté au printemps 1800 par les habitants de Peyruis est montré par les autorités comme un exemple pour les autres communes bas-alpines en proie au brigandage. Dans une circulaire que le préfet adresse aux maires et aux adjoints, dans le but de détruire les « scélérats » – c'est ainsi que les brigands sont souvent désignés – le premier fonctionnaire du département insiste : « Il faut enfin qu'ils trouvent sur tous les points la courageuse et honorable résistance qu'ont su leur opposer les communes de Peyruis, Lurs, Pierrerue ».

En effet, le 1<sup>er</sup> prairial an 8 (21 mai 1800), une vingtaine de brigands investissent progressivement le bourg de Peyruis et c'est finalement le maire, à la tête de la garde nationale, qui le lendemain réussit à les bouter hors du village. Tout a débuté lorsque que Félix, le chef de la bande, veut assassiner un officier – un capitaine nommé Dupuis – qui, avec son épouse, se rend aux bains de Digne et fait une halte à Peyruis. Avec ses hommes, Félix fait le siège de la maison où il croit que cet officier s'est réfugié. C'est alors que la population, qui a pris les armes, tirent sur les brigands. Selon le commandant de la garde nationale, la première alerte du danger remonte à trois jours, le 30 floréal, lorsque la même bande pille une bastide voisine et violente ses occupants. C'est ce chef – mais c'est lui qui l'écrit – qui serait à l'initiative de la réaction défensive des habitants, le soir après Vêpres :

Je crie au 1<sup>er</sup> citoyen que je rencontre d'aller sonner le tocsin ; je crie : « *Aux armes !!!* » Je prends mon fusil : chacun, à mon exemple s'arme. Le tocsin sonne : plusieurs citoyens font feu sur les agresseurs ; quelques-uns des leurs sont blessés, prennent la fuite en se débandant. Nous les poursuivons en leur faisant feu dessus. Ils s'embusquent, nous font volte-face ; nous les en délogeons et finalement les mettons en déroute.

La population s'organise afin d'assurer sa défense la nuit et les jours suivants : tours de garde, patrouilles, fabrication de balles, appels à des secours armés, arrestation d'un brigand de la commune et d'un complice, l'aubergiste Massot. En fouillant les maisons suspectes, la troupe trouve chez la « mère Gaubert » un couvert en argent et des bijoux en or – son fils, Gaubert, dit le Nègre, est effectivement un brigand. Avec le renfort de douze soldats de ligne et huit gendarmes, la garde nationale de Peyruis, forte de trente hommes, lance une sortie et capture un brigand déjà blessé et qui n'a pu s'échapper.

Depuis quelques jours déjà, la bande semait la terreur dans la région. Dans la journée du 27 floréal (17 mai 1800), à Pierrerue, elle assassine le citoyen Martin, commissaire du gouvernement du canton d'Oraison. Le soir, elle soupe à l'auberge du nommé Jean Sube dit Sur à Sigonce, y passe une partie de la nuit puis se rend à la bastide de Veran Arnaud où la bande couche dans le foin. Le lendemain 28, après avoir déjeuné, des brigands se portent à la bastide de Manus au Pigeonnier et :

Y commirent des vols, des pillages et toutes sortes de désordres ; que quelques-uns d'entre eux se mirent à la poursuite du citoyen Manus qui fuyait de toutes ses forces, et tirèrent sur lui quatre coups de fusil.

Manus réussit à leur échapper, grâce déclara-t-il plus tard, à sa vitesse à la course, mais trois brigands lancés à sa recherche investissent Sigonce avec le reste de leur bande. Le soir, tous dînent à l'auberge de Jean Antoine Bremond. Quelques brigands retournent chez Manus et en reviennent avec des lapins qu'ils mettent dans des sacs avant de quitter le village. Deux jours plus tard, le 30 floréal, une partie de la bande investit la bastide de



Gaspard Girard, à Augès où ses occupants sont torturés : coups de stylet, pendaison, coups, viols des deux femmes de la maison... En instance de jugement, le brigand Pons dira plus tard à son juge qu'à Peyruis, « les habitants se levèrent contre les brigands et les chassèrent ».

Sauveur Decory, de Villeneuve, est l'un membre de cette bande varoise : il est d'ailleurs formellement reconnu par des témoins des événements de Pierrerue et de Peyruis. à Pierrerue, le 27, à Pierrerue, il aurait demandé à boire à un voisin de la maison du commissaire Martin et lui aurait à cette occasion dit :

*« Votre coquin de commissaire ne fera plus de mal, nous voulons tuer tous les Républicains de cette commune, et si nous savons que tu en fusses un, nous commencerions par toi ».*

Selon ce même témoin, ce serait lui – mais c'est plus vraisemblablement Félix ou Jean-Baptiste Comte – qui a revêtu l'écharpe et le chapeau de Martin et a, par dérision, fait le tour de Pierrerue.

Pour faire face aux brigands en ce printemps 1800 – et c'est aussi pour cette raison que l'attitude des habitants de Peyruis est un exemple – les Bas-Alpins ne peuvent compter que sur leurs forces. Dans le courrier que le préfet adresse six jours après l'incursion des brigands à Peyruis à son sous-préfet de Forcalquier, très inquiet et bien pleutre de l'avis de son supérieur, il ne lui dit rien d'autre :

*Vous ne devez pas vous dissimuler que vous êtes en quelque sorte sur un volcan, que vous avez très peu de troupes de ligne et que vos gardes nationales sont votre principale force.*

Les troupes de ligne, jusqu'alors stationnées dans le département, ont reçu l'ordre de se diriger vers Entrevaux, à la frontière, pour les besoins de la guerre. Le 6 mai, les Autrichiens ont en effet franchi le col de Tende et occupent la région niçoise. Du 14 au 20 mai, Bonaparte traverse les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard et porte la guerre en Italie et, le 26 prairial an 8 (14 juin 1800), il vainc l'armée impériale à Marengo.

En début de l'an 9, le sous-préfet de Forcalquier manifeste toujours des inquiétudes auprès de son supérieur, ce qui lui amène cette réponse cinglante du préfet :

*Vous me demandez des moyens pour exterminer cette race de brigands. Eh ! Citoyen, quel pays sera donc à l'abri de leurs tentatives, si un arrondissement qui présente une population aussi étendue que celle de Forcalquier ne peut les repousser ? La commune de Peyruis, seule, abandonnée à ses propres forces, fait-elle de pareilles demandes ? Non. Ses habitants remplis de courage et de civisme sont parvenus à repousser vigoureusement des bandes bien plus nombreuses que celles dont vous vous plaignez.*

Le préfet termine sa missive par ce trait, une leçon pour son subordonné :  
*« Partout où il existe des braves, le crime n'ose y porter ses pas ».*





Egalité.



Liberté.

# EXTRAIT

## DES REGISTRES DES ARRÊTÉS

### DE LA PRÉFECTURE

#### DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES,

LE PRÉFET du département des Basses-Alpes,

Considérant que la multiplicité des brigandages qui se commettent sur le territoire du département, & l'audace des brigands qui s'y livrent, ne tirent leurs forces que de la faiblesse des citoyens & du peu de zèle qu'ils apportent à se secourir les uns les autres quand quelques-uns sont attaqués.

Que si chaque village, bourg, commune ou hameau suivait l'exemple de la commune de Peyruis; & qu'à l'annonce d'une bande de brigands ou d'un crime commis par eux, on voyait chacun s'armer & se porter vers le lieu de rassemblement, bientôt la terreur, qu'inspirent les brigands, reportée dans leurs cœurs criminels, leur aurait fait abandonner un département où la mort serait le prix de leur témérité.

ARRÊTÉ:

ARTICLE PREMIER.

Il sera, dans toutes les communes des arrondissements communaux de Digne, Forcalquier & Sisteron, établi, par les soins du maire, des signaux, de distance en distance & sur les points les plus élevés, pour avertir de l'approche des brigands qui pourraient s'y présenter.

II. La garde de ces signaux sera confiée, par chaque maire, à ceux des citoyens, où ils les établiront, qu'ils jugeront les plus propres à les diriger; & de manière à éviter que, par l'abus qui en serait fait, les citoyens ne soient imprudemment arrachés à leur sécurité.

III. Aussitôt qu'un signal se fera répété jusqu'à une commune, le maire ou l'adjoint fera, sur-le-champ, sonner le tocsin, & enverra,

s'il le croit nécessaire, avertir la commune la plus voisine, ou fera continuer le signal pour que le tocsin y soit également sonné.

IV. Au son du tocsin, chaque habitant sera tenu de s'armer & de se porter vers le lieu où les brigands auront apparu.

V. Toute commune qui, au son du tocsin, n'aura pas marché, sera responsable, pécuniairement, des torts, dont son refus, ou sa mauvaise volonté, auront occasionné l'accomplissement, soit envers les personnes, soit envers les propriétés.

VI. Tout maire ou adjoint qui, au signal donné, ou à l'avertissement qui lui aura été fait passer, n'aura pas donné ordre de sonner le tocsin; tout citoyen qui se fera opposé à l'exécution de cet ordre, ou l'aura entravé, ou aura refusé de marcher, sera réputé complice des brigands & traduit devant la commission militaire établie par le général FÉRINO.

VII. Le maire ou l'adjoint de chaque commune accompagneront, autant que possible, les citoyens de leur commune, pour éviter tout inconvénient & prévenir tout accident de la rencontre d'une commune à une autre. Ils prendront, à cet effet, toutes les précautions, nécessaires en pareil cas, soit en déployant le drapeau, soit en battant la caisse, soit enfin, de toute autre manière propre à avertir que ce sont des citoyens, armés au nom de la loi, qui marchent.

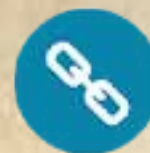
VIII. Il sera dressé procès-verbal de chaque expédition que les circonstances auront nécessité, lequel sera envoyé au sous-préfet de chaque arrondissement.

Fait à Digne, le 6 Prairial, an 8 de la République française, une & indivisible. Le Préfet, signé L. TEXIER-OLIVIER.

Pour expédition conforme:

Le secrétaire-général de la Préfecture;  
BARLATIER.

A Digne, chez la veuve GUICHARD, Imprimeur.



► Demain : Raid sur Majastres : un village envahi (fructidor an 8)

▲ Cliquer sur demain pour un accès direct

◀ Placard : Extrait des registres des arrêtés de la préfecture du département des Basses-Alpes, 6 prairial an 8, à Digne, chez la veuve Guichard, imprimeur